

FOIRE AUX QUESTIONS

COMMENT CHOISIR LA FORMATION LA MIEUX ADAPTÉE À MES OBJECTIFS ET À MES ATTENTES ?

Dans un premier temps, nous faisons connaissance grâce à un entretien téléphonique, physique ou en visioconférence. Très attentifs à vos besoins et à vos objectifs, nous vous orienterons vers la formation la plus adaptée à vos attentes et à vos objectifs. Autrement dit, cet entretien est réservé à l'identification de vos besoins.

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION EN INTER (Plusieurs entreprises) ?

Suite à l'identification de vos besoins, nous vous adressons un programme détaillé et une convention de formation professionnelle à retourner signée à Up and Com' dès que vous avez pris votre décision. L'inscription définitive à la formation n'est effective qu'à réception de la convention de formation paraphée et signée et du règlement de l'intégralité de la formation. (Nous refusons les subrogations de paiement, à savoir le règlement de votre formation par votre OPCO)

COMMENT MA FORMATION PEUT-ELLE ÊTRE FINANCÉE ? Financement partiel ou total ?

Les salariés et le public non artisanal

Le financement des formations professionnelles est essentiellement organisé par les OPCO (Opérateurs de compétences), les anciens OPCA.

Avant le début de la formation, il vous revient d'adresser une demande de prise en charge de votre formation à l'OPCO dont votre entreprise dépend. **(La plupart des OPCO refusent de prendre en charge une formation si la demande de prise en charge est transmise après le début de la formation)**

En général, cette demande est à formuler sur la demande type de votre OPCO que vous trouverez sur son site. La plupart du temps, il convient de joindre à cette demande une convention de formation professionnelle (Devis précisant le coût total de la formation et le nombre d'heures), le programme de la formation ainsi que votre RIB pour règlement de la prise en charge.

Up and Com' vous adresse également son certificat QUALIOPI (à transmettre à votre OPCO) car la certification QUALIOPI atteste que notre organisme est conforme aux exigences du référentiel national qualité ce qui vous permet de faire financer vos formations par des financements publics ou mutualisés.

Ensuite, l'OPCO vous retourne soit une acceptation totale ou partielle soit un refus de prise en charge.

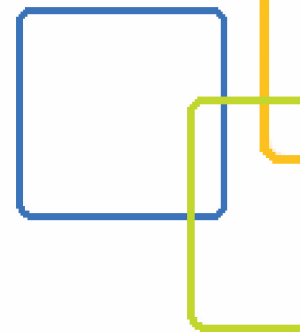
À la fin de la formation, Up and Com' vous délivre un certificat de réalisation de l'action de formation, une feuille d'émargement et une facture acquittée précisant la date et le mode de votre règlement. Afin de vous permettre de vous faire rembourser, il vous revient d'adresser ces pièces, à votre OPCO, dès la fin de la formation.

Les chefs d'entreprise artisanale, les conjoints collaborateurs ou associés en région Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} septembre 2022, conformément à l'article 12 de la loi n° 2022-172 du 14/02/2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, le Conseil de la Formation Auvergne-Rhône-Alpes a cessé ses activités. Ses compétences ont été transférées au FAFCEA. La demande de prise en charge de votre formation est à effectuer en ligne <https://www.fafcea.com/je-depose-ma-demande/>

À savoir

- ➔ **Peuvent prétendre à un financement du FAFCEA**, les chefs d'entreprise qui sont travailleurs non-salariés (TNS) autrement dit les entrepreneurs individuels, les associés gérants d'EURL, les gérants majoritaires de SARL et Les associés de SNC.
- ➔ En revanche, le **FACEA ne finance pas** les actions de formation des chefs d'entreprise qui sont assimilés salariés : c'est-à-dire les gérants non associés d'EURL, les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL, les présidents de SAS et les directeurs généraux, les présidents de conseil d'administration, PDG, président du conseil de surveillance et directeurs généraux de SA.



FOIRE AUX QUESTIONS

QUAND VAIS-JE RECEVOIR MA CONVOCATION ? À QUI EST-ELLE ADRESSÉE ?

La convocation est adressée au bénéficiaire 7 à 10 jours avant le début de l'action de formation. Elle contient le programme, les dates, les horaires de la formation, le plan d'accès du centre de formation et notre règlement intérieur que le bénéficiaire s'engage à respecter.

QUELS SONT LES DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES PENDANT LA FORMATION ?

Tout au long de votre formation, l'intervenant s'appuie sur des outils pédagogiques ciblés et des supports de cours systématiquement vérifiés et mis à jour. Ces derniers vous permettront de suivre la formation en toute tranquillité et seront des outils de mise en application concrète de la formation suivie, dès votre retour en entreprise. Un livrable (Dossier pédagogique ou support de cours) est transmis par courriel à la fin de la formation.

QUELS SONT LES HORAIRES DE LA FORMATION ?

Sauf dispositions contraires, les formations se déroulent de 9h à 12h30 et 14h à 17h30. La durée d'une journée de formation est de 7 heures (3h30 x2).

COMMENT LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR Up and Com' SONT-ELLES ÉVALUÉES ?

Afin d'évaluer avec rigueur et objectivité la qualité de ses prestations, Up and Com' a mis en place des processus objectifs et qualifiés :

Avant la formation

- Identifications de vos besoins en lien avec vos objectifs ;

Pendant la formation

- Évaluations des acquis au début de la formation (QCM) ;
- Entraînements à l'aide de vidéos et de mises en situation ;
- Évaluation en continu et validation de la compréhension ;

À la fin de la formation

- Évaluations des acquis à la fin de la formation (QCM) et tour de table ;
- Questionnaire de satisfaction du participant ;
- Il est remis au participant un certificat de réalisation de l'action de formation et la feuille d'émargement signée par le participant lors de chaque demi-journée de formation ;

Après la formation

- Enquête à un ou trois mois afin de mesurer l'utilisation des connaissances et des compétences acquises et leurs transpositions dans l'univers professionnel.

LES FORMATIONS Up and Com' SONT-ELLES ÉLIGIBLES AU CPF ?

NON, nos formations ne sont pas éligibles au compte personnel de formation (CPF ancien DIF.)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les aspects, l'accessibilité et le type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de pouvoir orienter ou accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.